AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2504
FR0000052623-FS0773

16 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DEDALUS FRANCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 juillet 2020, la société par actions de droit Italien Dedalus Italia S.p.A[1] (via di Collodi 6, 50141 Florence, Italie) a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 juillet 2020[2], les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société DEDALUS FRANCE[3] et détenir 102 914 459 actions DEDALUS FRANCE représentant autant de droits de vote[4], soit 91,41% du capital et des droits de vote de cette société[5].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DEDALUS FRANCE dans le cadre d'une offre publique (cf. notamment D&I 220C2130 du 24 juin 2020).

[1] Contrôlée à 100% par la société à responsabilité de droit allemand Dedalus Finance GmbH, elle-même détenue indirectement à (i) 74,82% par Healthlux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois contrôlée par Ardian et (ii) 25% par Health Holding Company S.r.l, une société à responsabilité limitée de droit italien contrôlée par M. Giorgio Moretti. Les sociétés Healthlux S.A. et Health Holding Company S.r.l agissent de concert entre elles vis-à-vis de DEDALUS FRANCE.

[2] Date à laquelle les résultats définitifs de l'offre initiée par Dedalus Italia sur les actions DEDALUS FRANCE ont été connus (cf. D&I 220C2464 du 15 juillet 2020).

[3] DEDALUS FRANCE détient par ailleurs 272 391 de ses propres actions (non prise en compte dans la détention visée au 1er paragraphe).

[4] Il est précisé que le déclarant a acquis, le 10 juillet 2020, 60 271 actions DEDALUS FRANCE au prix unitaire de 0,80 €.

[5] Sur la base d'un capital composé de 112 589 629 actions représentant autant droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.